

Editorial

Le SEOD
sur les rails

Les communes tiennent à leur autonomie pour la gestion des déchets; elles sont aussi conscientes de la nécessité

de grouper les activités de ramassage, de tri et de valorisation.

Il est toujours plus compliqué de trouver des filières économiquement et écologiquement intéressantes. Le SEOD permet de soutenir les communes dans cette tâche et de reprendre tout ou partie des prestations.

Nous pouvons aujourd'hui dire que la situation est apaisée au SEOD. Les communes travaillent ensemble à l'élaboration de solutions globales. Depuis début 2018, elles sont toutes représentées au comité et à l'assemblée des délégués. Au départ, cette réorganisation a pu paraître lourde mais elle a porté ses fruits. Toutes les activités et décisions touchant à la gestion des déchets sont désormais portées par l'ensemble des communes. Elles ont toutes la possibilité d'exprimer leurs besoins et leurs choix. En plus des réunions, elles sont régulièrement consultées par sondages sur leurs intentions, par exemple concernant le ramassage des déchets encombrants.

La bonne santé du SEOD peut être mesurée sur la base de plusieurs critères: la réorganisation a été menée en profondeur, la question d'un centre de collecte et de tri fait l'objet de larges réflexions depuis une année, le projet d'extension de la décharge de Boécourt est arrivé à maturité et les travaux ont commencé. Toutes les communes ont adhéré au principe de la récolte des sacs taxés dans des moloks.

On le voit, après l'acceptation mitigée du projet de déchèterie régionale en 2017, le comité a réalisé un travail en profondeur dans le but de proposer une solution plus adaptée aux communes et de ne pas passer de projet en force. Les premiers fruits sont là. N'oublions jamais que le SEOD n'est pas une organisation comme les autres. Elle n'a qu'un seul objectif: rendre service à la population et gérer correctement les déchets produits dans le district, à la satisfaction des communes.

Yves-Alain Fleury

président du SEOD par intérim
et conseiller communal à Courroux

SOMMAIRE

Page 2 Du biogaz dans le réseau

Page 2 Les prix fluctuants des déchets

Page 3 Les petits déchets ne sont plus ramassés

Page 3 Des modules pour les déchets valorisables

Page 4 Moloks: toutes les communes concernées

Page 4 Portraits d'employés du SEOD

SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

infos



Feu vert

pour la décharge de Boécourt

L'extension de la décharge contrôlée de la Courte-Queue à Boécourt entre dans sa phase de réalisation après des années d'études et de concertation, l'adoption du plan spécial, l'accord avec les communes municipale et bourgeoise de Boécourt et finalement le feu vert de l'Assemblée des délégués le 28 novembre dernier. Les travaux sont exécutés par étapes:

- aménagement de compartiments pour les mâchefers (issus de la combustion des ordures ménagères) et matériaux inertes;
- système de gestion des eaux des nouveaux compartiments comprenant des drains, des chambres de contrôle et des collecteurs pour les eaux usées et les eaux claires;
- équipement du site en infrastructures (chemins d'accès, nouvelle balance et station de lavage des roues de camion, divers aménagements, etc.);
- premières mesures de compensation figurant dans le plan spécial;
- nouveau bâtiment administratif et d'exploitation.

Les travaux d'aménagement de la nouvelle décharge du SEOD ont débuté avec les travaux forestiers (photo). Le défrichage est réalisé par la Bourgeoisie de Boécourt-Séprais, propriétaire des terrains. Des mesures de compensation sont prévues, sous les formes suivantes: réaménagement du ruisseau au nord de la décharge, réalisation d'un nouveau chemin pour piéton et cycles qui reliera le sud et le nord de la décharge en la contournant par l'ouest.

Les travaux initiaux d'aménagement comprennent tous les travaux de décapage, de terrassement, de drainage et d'étanchéité des nouveaux compartiments. En deuxième lieu démarreront les travaux d'aménagement de deux collecteurs pour les eaux usées de la décharge et pour les eaux souterraines s'écoulant dans le terrain naturel sous les futurs compartiments. Le troisième lot concerne tous les travaux de maçonnerie liés à l'aménagement global du site: laveur de roues, socles pour pont-basculé, radier de bâtiment, chambres de contrôle des compartiments et bassin de sécurité des eaux usées. Enfin, un bâtiment administratif sera construit qui comprendra des bureaux pour le personnel de la décharge et le secrétariat, une salle de réunion, des locaux matériel, un bureau de pesage et des locaux d'archivage.

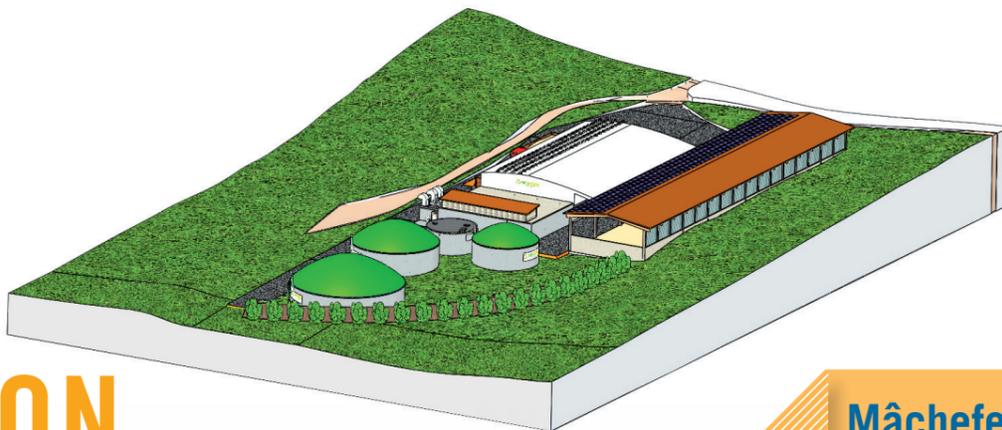
Un nouveau pont-basculé ou balance sera mis en place. Des travaux et prestations liés au contrôle qualité et à la surveillance du site sont prévus. La mise en place de forages permettra le contrôle de la qualité des eaux souterraines à l'amont et à l'aval des nouveaux compartiments. Des essais de laboratoires obligatoires donneront les informations nécessaires sur la qualité de la mise en place de l'étanchéité du fond de la décharge, objectif primordial des travaux d'extension.

Des prestations de spécialistes sont également incluses dans les dépenses, telles que géologue, spécialiste en suivi environnemental, ingénieur forestier, géomètre et ingénieur civil. Le crédit comprend encore le reboisement du talus ouest de la future décharge dès que les travaux de remblayage le permettront.

Le montant des investissements prévus se monte à 4,8 millions. Le besoin de financement par voie d'emprunt s'élève au maximum à Fr. 2,4 millions, la part des fonds propres du SEOD étant de 47%. La mise en service de la nouvelle décharge est prévue le 1^{er} janvier 2021. Rappelons que la décharge de Boécourt, bien que gérée par le SEOD, a une vocation cantonale, notamment pour les déchets des entreprises.

CENTRALE BIOGAZ DE COURTEMELON :

NOUVELLE ORIENTATION



Etant donné que la Confédération a mis un coup de frein financier aux projets de centrale biogaz pour la production d'électricité et de chaleur, l'option d'une injection du biogaz dans le réseau de gaz naturel est actuellement discutée par les promoteurs de la centrale de Courtemelon avec Energie du Jura (EDJ). Lorsque la centrale biogaz de Courtemelon fonctionnera, elle permettra d'alimenter l'équivalent d'un peu plus de 300 ménages avec du gaz issu des déchets verts des communes du district.

Les auteurs du projet de Courtemelon ont su travailler rapidement sur un plan B après l'annonce de la Confédération. Ils y réfléchissent en fait depuis plus d'un an. Les principes ne changent pas et la technologie évolue peu. Les déchets verts de nombreuses communes du district mélangés à divers matières agricoles permettront de produire du biogaz. Celui-ci ne fera pas tourner un moteur pour produire de l'électricité comme prévu initialement. Il sera épuré et injecté dans le réseau de Régiogaz.

La nouvelle orientation de la centrale répond aux attentes de l'ensemble des partenaires. Pour les agriculteurs groupés autour de Vincent Boillat, l'objectif de produire du biogaz n'a pas changé. Pour le SEOD et ses communes, il s'agit encore et toujours de valoriser les déchets verts. Pour EdJ et pour le canton du Jura, la production locale de gaz entre parfaitement dans la stratégie de l'énergie.

À l'heure où la consommation locale prend de plus en plus d'importance dans la plupart des produits de consommation, il semble nécessaire de proposer un mix de gaz naturel avec au moins une part de production jurassienne. L'évolution du projet de Courtemelon permettra aussi une valorisation du réseau de gaz naturel et donc participera à terme à l'amortissement des réseaux des communes. Le modèle économique est viable, les permis ont déjà été accordés.

Les obstacles étant pour ainsi dire tous levés, la centrale biogaz de Courtemelon pourrait entrer en service en 2022.

Mâchefers à Boécourt

La décharge de Boécourt sera aménagée de façon à pouvoir accueillir les mâchefers produits par les usines d'incinération. Les mâchefers sont des résidus issus de l'incinération des ordures ménagères.

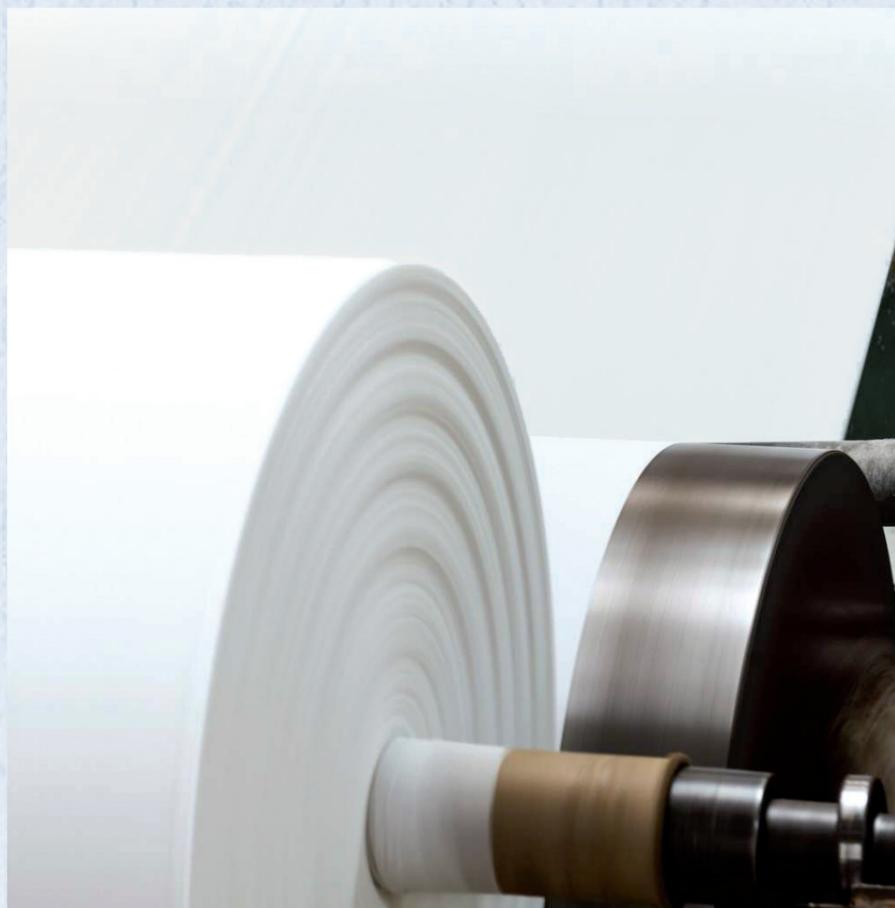
Ils représentent 20 à 25% de la masse initiale et 10% du volume incinéré. Ces mâchefers, ou MIOM (mâchefers d'incinération d'ordures ménagères), sont constitués de métaux ferreux et non-ferreux, de minéraux comme la silice, le verre, ou le calcaire et de composés organiques. En accueillant les mâchefers de l'usine de La Chaux-de-Fonds, le Jura boucle logiquement le circuit des déchets incinérables : les sacs taxés et les encombrants combustibles partent pour l'usine par wagons CJ, sont incinérés sur place et les mâchefers reviennent par le train pour être déposés à la décharge.



Mâchefers d'incinération.

REPRISE DES DÉCHETS

Des prix variables



Les prix du papier ont fortement évolué ces dernières années

Le SEOD de par sa dimension est en mesure d'observer le marché des déchets et plus particulièrement leur valeur momentanée. Eh oui, il existe bel et bien un cours des déchets. Papier, bois, métal, verre et autres matières sont récupérés à des prix qui peuvent fortement varier. C'est une des raisons d'être d'un syndicat de communes comme le SEOD : tenir compte des prix du marché des déchets, éventuellement stocker certaines matières en attendant de meilleurs tarifs, parvenir à réunir des quantités qui favorisent des prix attractifs.

Les déchets sont avant tout des matières qui méritent d'être utilisées à bon escient, comme toute autre matière exploitée. Limiter le gaspillage de ces matières est la première piste (prévention du déchet). Toutefois, on ne peut pas toujours supprimer le déchet : il faut alors se questionner sur son potentiel de réutilisation en l'état par d'autres acteurs : le statut de « matière » sera ainsi préservé. Il ne faut pas se limiter pas au recyclage ou aux filières de traitement classique ! L'économie circulaire regroupe des milliers d'acteurs potentiellement intéressés par les matières : filières industrielles ou associatives, locales, nationales voire européennes.

Les petits déchets ne sont plus ramassés

La question du ramassage des déchets encombrants revient régulièrement dans les assemblées communales et dans les réflexions du SEOD. Il s'agit d'élaborer des directives qui tiennent compte des habitudes, proposent des solutions de ramassage économiques et évitent les incivilités. Les petits objets notamment ne doivent pas être déposés sur les trottoirs. Tous les déchets qui peuvent entrer dans un sac taxé de 110 litres ne sont plus ramassés depuis le début de l'année.

Suite à la consultation du SEOD lancée fin 2018 sur la problématique du ramassage des déchets encombrants (DEC), les réponses des communes ont montré qu'elles souhaitaient quasi unanimement la mise en place de directives standardisées. Cette question a fait l'objet de discussions nourries lors du comité du SEOD du 12 septembre 2019, en présence des représentants de toutes les communes du district.

Le SEOD, en prenant en compte les avis sur ce sujet, a retenu les options suivantes pour le ramassage 2020 dans le district de Delémont :

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé 110 litres ne seront plus ramassés dès le 1^{er} janvier 2020.



Les déchets qui entrent dans un sac de 110 litres ne sont plus ramassés.

- Les déchets en grande quantité provenant manifestement d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne seront plus ramassés, sauf accord préalable et exceptionnel de la commune.
- Les balles rondes des agriculteurs ou les déchets encombrants des entreprises ne sont plus ramassés dès début 2020.

Ces déchets peuvent être apportés dans des centres de tri, mis dans des conteneurs munis de puces électroniques ou amenés à la décharge de Boécourt. Toutes ces options sont payantes et respectent le principe de la taxe causale. Ce n'est pas le cas si les déchets encombrants des entreprises ou les balles rondes des agriculteurs sont ramassés lors de la tournée porte à porte.

Prestations communales modulaires pour la gestion des déchets valorisables

Elle doit être pratique, économique et écologique. La gestion des déchets valorisables dans le district de Delémont entre dans une nouvelle phase avec la présentation d'une proposition modulaire permettant aux communes de choisir le niveau de prestations souhaité. Les délégués du SEOD ont pris connaissance le 28 novembre d'une proposition d'évolution du système actuel avant mise en consultation du projet auprès des autorités communales.

La gestion régionale des déchets valorisables fait l'objet depuis une année de réflexions au sein d'un groupe de travail intercommunal. Ce dernier a pour mission d'élaborer des variantes de solutions en prenant en compte l'avis et les besoins des communes du SEOD, avec pour corollaire les exigences légales et environnementales fédérales et cantonales. Le SEOD est parti du principe qu'il fallait prendre le temps de rediscuter des modalités de mise en place d'une gestion intercommunale des déchets valorisable, par étapes, en tenant compte des situations actuelles des communes-membres, en particulier en ce qui concerne les déchèteries communales. Une lettre-réponse a été remise à chaque commune afin de déterminer le cahier des charges pour réaliser l'étude.

Cette étude menée par CSD Ingénieurs SA à Delémont débouche sur une proposition de prestations modulaires de gestion des déchets qui répond aux diverses attentes des communes. Trois principes sont retenus : gestion publique des déchets, maintien d'infrastructures dans les communes, centre régional de collecte et de valorisation. Il s'agira aussi de tenir compte de la présence d'une déchèterie privée à Develier.

Plusieurs scénarios de collaboration intercommunale ont été analysés et c'est la solution des prestations modulaires qui a été retenue, chaque commune pouvant ainsi choisir le niveau de service souhaité et adapté à ses besoins. Les communes ont aussi la latitude de modifier leur choix dans le temps, par exemple si elles doivent d'abord amortir des installations existantes.

Trois niveaux de prestations sont proposés :

- Le premier niveau de prestations ne change rien aux habitudes actuelles des habitants puisque c'est uniquement la gestion des matières de base (verre, papier, carton, alu et fer blanc) après leur dépôt dans des points de collecte qui est mutualisée.

- La deuxième solution fait un pas de plus en proposant une uniformisation des points de collecte afin d'optimiser les coûts de ramassage de ces mêmes fractions.

- Le troisième volet porte sur la gestion des déchets volumineux, en particulier les déchets encombrants combustibles avec une proposition de collectes ponctuelles en différents lieux. Cette troisième variante est complétée d'une autre solution consistant à aménager un centre régional de collecte et de valorisation. Un tel centre aurait l'avantage d'une forte amélioration de l'offre de valorisation des déchets, un service professionnel, des horaires d'ouverture élargis et une baisse des coûts de gestion des déchets pour les communes. Si un tel centre devait voir le jour, il devrait permettre un développement dans le futur afin d'accueillir, à terme, les communes qui auraient renoncé dans un premier temps.



L'implantation des moloks progresse

Toutes les communes du district de Delémont ont approuvé le système des moloks pour la récupération des sacs taxés. Rappelons que les moloks présentent plusieurs avantages par rapport au ramassage porte-à-porte, notamment une meilleure hygiène, des coûts moindres et une diminution du kilométrage des camions.

Dans la plupart des cas, les questions classiques concernant les moloks ont trouvé une réponse, par exemple concernant les incivilités ou le débarras des sacs des personnes ne disposant pas de véhicule. Enfin, divers problèmes techniques doivent être régulièrement traités, notamment le creusement des cavités devant accueillir les moloks.



Pour rappel, les délégués du SEOD ont voté un crédit d'investissement de Fr. 1'478'400.- pour l'achat et l'installation de 192 moloks lors de leur assemblée du 16 juin 2016. Quelques communes hésitaient encore à l'époque mais elles ont finalement toutes adhéré au système. Voici l'état des lieux du projet d'implantation des moloks dans le district de Delémont en date du 28 novembre 2019.

Des moloks ont été installés à La Scheulte (1), Courchapoix (3), Mervelier (4), Rebeuvelier (3), Corban (3) Soyhières (4), Pleigne (3), Boécourt (7), Rossemaison (6), Saulcy (2), Vellerat (1) et Courrendlin (3 déjà posés). Les permis ont été accordés et les travaux sont en cours à Châtillon (4), Mettembert (1). Dans plusieurs localités, le projet est à l'enquête publique et les oppositions sont

en cours de traitement, notamment à Courtételle (19), Movelier (3) et Bourrignon (2). A Bassecourt (25) et Courfaivre (14), les moloks en sont à l'enquête publique. Les études d'implantation sont en cours de finalisation à Soulce (2), Undervelier (2), Glovelier, Courroux, Vicques, Vermes, Montsevelier, Develier et Courrendlin. A Delémont, l'avant-projet est en cours de réalisation.

— MÉMO DÉCHETS 2019

Le guide de vos déchets



Les communes du district distribuent un guide des déchets dans tous les ménages. Il contient une foule d'informations sur le tri, la gestion et le dépôt des déchets. Le dépliant propose aussi des conseils sur le traitement des déchets.

Rappelons qu'il existe également une application mobile: **MEMODéchets**

Enfin, toutes les informations sont disponibles sur www.memodechets.ch

Il suffit d'entrer sur le site internet de taper le nom de votre commune.

L'outil MEMODéchets® est un produit proposé aux communes et périmètres de gestion à travers lequel elles peuvent informer leurs citoyens sur la collecte des déchets.

Celui-ci recense les données sur la gestion des déchets des communes et contient toutes les informations nécessaires pour l'évacuation des déchets urbains: de la collecte des sacs taxés et des autres tournées de ramassage, en passant par les horaires d'ouvertures de la déchèterie ou de l'écopoint.

PORTRAITS DU SEOD

Claude Gorrara

Secrétaire-caissier du SEOD depuis 2004, Claude Gorrara a reçu de nouvelles responsabilités au début de l'année. En vertu de la nouvelle organisation opérationnelle du SEOD, M. Gorrara a été nommé chef d'exploitation. Il assume des tâches de direction qui étaient jusqu'à présent confiées à des représentants politiques du comité. Cette rocade a été rendue possible par l'engagement d'une secrétaire à 40% pour les tâches administratives.



La conduite d'une organisation telle que le SEOD avec ses 19 communes membres nécessite des talents à la fois de précision administrative et d'équilibre entre le respect de l'autonomie communale, la législation fédérale et les directives cantonales pour la gestion des déchets. Claude Gorrara:

« Des questions techniques mais aussi émotionnelles sont liées aux déchets. Il faut tenir compte de nombreux facteurs et élaborer des solutions admissibles par le plus grand nombre, puis surveiller la mise en œuvre. » Et il est aussi question de gros sous: 11 millions au bilan 2018 du SEOD, bénéfice de 350'000 francs. Pas tout simple...

Jean-Charles Allimann

La décharge de Boécourt avec ses camions, son compost, le dépôt de matériaux divers, c'est lui. Depuis juin 2007, Jean-Charles Allimann dirige avec un collaborateur et un soutien sur appel l'exploitation de l'unique décharge de sa catégorie dans le canton du Jura. La décharge a régulièrement produit des bénéfices qui ont permis d'équilibrer le budget du SEOD en finançant par exemple le poste déficitaire des sacs taxés. Comment se déroule une journée à la décharge?



« Les activités sont variées. De nombreux véhicules arrivent à la décharge remplis de matériaux divers qu'il faut peser et contrôler. J'essaie toujours de bien accueillir les gens. Après vérification, on procède à la mise en décharge définitive ».

Jean-Charles Allimann gère aussi une place de transbordement importante: les sacs à ordures taxés de arrivent à Boécourt par camions avant d'être chargés dans des wagons des Chemins de fer du Jura, à destination de La Chaux-de-Fonds pour y être incinérés.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Philippe Zahno, philippe.zahno@zahnocommunication.ch, 079 459 72 85
Photographies: SEOD, Philippe Zahno
Conception graphique: Ivan Brahier, Atelier Rue du Nord, Delémont
Impression: Pressor SA, Delémont



Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.